Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 3

Artikel: Liechtenstein : non au suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection civile a besoin de toutes les femmes

Après la votation du 7 février, les Suissesses ont compris qu'en même temps que des droits nouveaux elles avaient du même coup des responsabilités nouvelles dans tous les domaines. C'est ainsi qu'elles seront forcément amenées à s'intéresser de plus en plus à la Protection civile et à s'y engager volontairement dans des proportions accrues, ce qui est hautement désirable pour la défense des civils, en temps de paix pour faire face efficacement aux catastrophes de tous genres, comme en temps de guerre.

C'est un fait non contesté que la Confédération a pu maintenir sa liberté et son indépendance durant la seconde guerre mondiale non seulement grâce à son armée, mais aussi dans une large mesure grâce au travail et au courage des femmes helvétiques. Cet élément de notre histoire a fait l'objet de nombreux témoignages et récits. Les femmes ont contribué de manière décisive à assurer l'approvisionnement du pays en vivres, que ce soit par leur activité dans leur profession, dans les rangs de

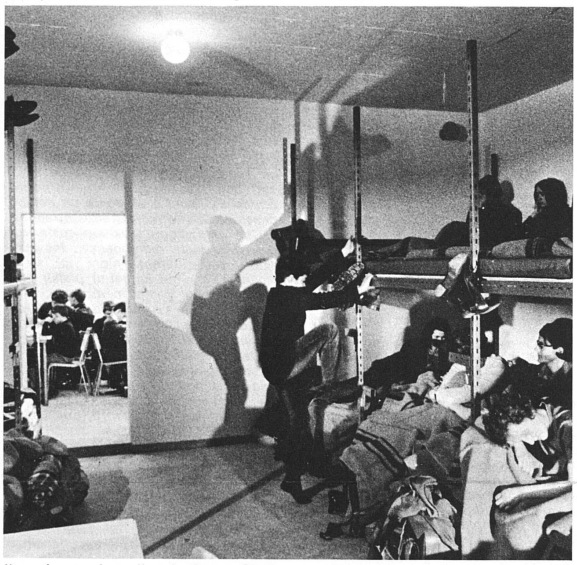

l'armée ou dans l'agriculture. C'est par leur travail que la nation a pu survivre. On aurait en conséquence pu espérer que les hommes leur auraient accordé le droit de vote à la fin des hostilités, pour leur témoigner leur gratitude. On sait que cela n'a pas été le cas.

Aujourd'hui, à l'époque de la défense nationale globale, qui concerne toutes les couches de la population, la mission des femmes est tout aussi importante. En mettant leurs forces et leur esprit de décision au service de la communauté, dans les secteurs où leurs qualités sont les plus précieuses, elles contribuent à libérer les hommes pour leur permettre d'accomplir leur devoir là où ils sont le plus utiles. C'est pourquoi les citoyens doivent être bien conscients de l'apport des femmes à la communauté lorsqu'ils se sont prononcé, le 7 février dernier, sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse. Il était impossible de confier des responsabilités toujours plus étendues aux citoyennes et de leur refuser en même temps le droit à l'égalité politique.

L'action des femmes dans le cadre de la protection civile peut, à cet égard, être cité en exemple. Elles sont en mesure d'apporter une contribution décisive à la protection de la famille, des foyers et au maintien de la vie sociale, qui permet elle-même à la nation de survivre. Il est illusoire d'envoyer des troupes se battre sur le front, si à l'arrière tout s'écroule. Le chef de l'instruction de l'armée, le colonel commandant de corps Pierre Hirschy l'a souligné récemment. La troupe ne peut remplir sa mission que si elle a la conviction que les familles, les foyers et les entreprises seront protégés, a-t-il affirmé. Il a ajouté : « A côté du service militaire existe maintenant le service de protection, c'est-à-dire le service en gris vert et le service en salopettes et casque jaune. On peut réunir ces deux nations en un seul terme : le devoir de servir ; il est en effet essentiel aujourd'hui que les femmes et les hommes remplissent leurs obligations soit dans l'armée, soit dans la protection civile, soit au sein de l'économie de guerre ou de la défense spirituelle ».

Le « oui » au suffrage féminin a été recommandé par tous les partis. Son introduction est considéré comme un acte de justice et l'expression d'un véritable esprit démocratique. C'est aussi un acte de reconnaissance vis-à-vis de nos compagnes qui ont toujours su, quand il le faut, prendre leurs responsabilités. La Protection civile.

NÉCESSITÉ DES HOPITAUX PROTÉGÉS

Dans le cadre général de la protection civile de notre pays, une importance particulière est donnée aux établissements hospitaliers. Ce qui se justifie pleinement, car il serait vain de tout mettre en œuvre pour sauver des victimes d'une catastrophe ou d'un conflit armé si — parallèlement — on ne prenait pas les mesures voulues pour leur apporter tous les soins nécessaires. C'est partant de cette conviction que la loi fédérale sur les installations de protection civile (du 4 octobre 1963) précise ceci :

« Des salles de traitement et des centres opératoires bien protégés doivent être aménagés dans les hôpitaux neufs ou transformés. »

La protection s'entendant contre les armes classiques et encore davantage contre les armes nucléaires, et des prescriptions techniques très strictes étant prévues à cet effet.

Par ailleurs, on peut se demander si les installations en question ne doivent pas n'être utilisées qu'en cas de conflit armé ou d'importante catastrophe, ou si au contraire elles sont à disposition en tout temps, et font partie intégrante de l'hôpital civil pris en considération.

Il va de soi que chaque fois que la chose paraît possible — et ce n'est pas toujours le cas pour diverses raisons — les hôpitaux « protégés » doivent être polyvalents, en tout ou partie. Il y a là une question de bon sens qui est examinée par les instances fédérales, cas par cas.

Tout ceci étant, il est intéressant de savoir où nous en sommes actuellement en Suisse romande à cet égard, plusieurs réalisations ou projets étant à mettre à l'actif des cantons alémaniques.

En Romandie, on doit citer l'important hôpital « protégé » construit sous le nouvel ensemble hospitalier genevois, qui permettrait d'accueillir 426 blessés. Tous les locaux et salles, soit médicaux, soit techniques étant naturellement prévus, avec cuisines, réservoirs d'eau, etc. Toutefois, ledit hôpital « protégé » ne peut être utilisé à l'heure actuelle, car le problème des lits n'est pas encore résolu.

L'exposition de la Protection civile a obtenu un si grand succès à Lausanne, qu'elle sera présentée à

Innovation Payerne du 15 au 27 mars ;
Innovation Sierre du 19 avril au 1er mai ;
Innovation Porrentruy du 21 mai au 5 juin ;
Aux Armourins Neuchâtel du 14 au 26 juin ;
Au Printemps La Chaux-de-Fonds du 16 au 28 août
Au Grand Passage Genève du 13 au 25 septembre ;
Innovation Martigny du 11 au 23 octobre.

L'alphabétisation des autres

(Suite de la page 1)

A la rentrée scolaire de 1966-67, le nombre des filles fréquentant les trois premières classes de l'enseignement **primaire** atteignait la proportion d'environ 43 % de l'effectif total. Mais pour les classes suivantes, nous relevions les pourcentages suivants : 35, puis 30, enfin 25.

A la même époque, la situation des filles dans l'enseignement **secondaire** se présentait ainsi :

— premier cycle (jeunes filles de 12-13 ans à 16-17 ans) : environ 22 % de l'effectif total ;
— second cycle (jeunes filles de 16-17 ans à 18-19 ans) : un peu moins de 14 %.

Fait important, la proportion des filles scolarisées est sensiblement moindre dans les régions rurales et excentriques que dans les agglomérations urbaines.

UNE ÉVIDENCE ENCORE BIEN MAL RECONNUE

La faible scolarisation des filles étant très probablement un des motifs importants de leur non-participation, à l'âge adulte, au développement communautaire, il est intéressant, voire utile, de tenter d'en connaître les raisons. Celles qui suivent ont été recueillies au cours d'une soixantaine d'entretiens avec des directeurs, des enseignants, des enseignantes d'établissements scolaires aux niveaux primaire et secondaire.

1. La nécessité dans laquelle se trouvent les parents d'utiliser les services de leurs filles pour des travaux domestiques, des activités artisanales, la garde des troupeaux, etc...
2. Le fait que les parents domiciliés loin des établissements scolaires désirent épargner à leurs filles préadolescentes et adolescentes les inconvénients de longs parcours, à pied ou à bicyclette, sur des chemins peu fréquentés.
3. La difficulté, voire l'impossibilité pour les filles habitant les régions excentriques, de se grouper en petites communautés organisant leur vie d'une manière indépendante dans des abris loués à bas prix, proches des établissements scolaires (procédé pratiqué couramment par les garçons).
4. La timidité qui, chez certaines écolières, paralyse leurs facultés (fait qui s'explique par les effets de l'éducation traditionnelle).
5. Les échecs scolaires dont le pourcentage est sensiblement plus élevé que chez les garçons.
6. La tradition qui engage certains parents à penser, aujourd'hui comme autrefois, que, pour se marier et mettre des enfants au monde, point n'est besoin de savoir lire ni écrire !

Quant aux échecs scolaires des filles, ils s'expliquent par de nombreuses raisons d'ordre psychologique et sociologique. La preuve est faite que l'intelligence est également répartie entre filles et garçons, dans le monde entier ! Je crois pourtant devoir insister sur cette évidence, étant donné le fait que deux jeunes spécialistes, perplexes devant leurs propres échecs, avaient une fois répandu le bruit que les femmes « **devaient** » être moins intelligentes que les hommes. Cela récemment !

La formation professionnelle des filles ? Une question complexe qui a fait l'objet d'une étude fouillée de l'UNESCO. Sans entrer dans le détail, on doit constater que les filles sont encore souvent l'objet d'une certaine discrimination, en dépit des réformes annoncées et même partiellement réalisées. Les métiers auxquels elles peuvent accéder ne sont pas nécessairement ceux qui développent l'intelligence et le sens du « leadership » ou, selon la terminologie récente, de l'animation.

Mesdames, en conclusion à ce travail très incomplet, je soulève une question : Si, aux nombreux objectifs, à court, à moyen et à long terme que l'exercice de nos nouveaux droits nous permettra d'atteindre, en collaboration avec nos concitoyens, nous ajoutions un nouveau but : notre participation à une action d'alphabétisation quelque part dans le monde ? [1]

Une vision réaliste des choses nous laisse penser, depuis quelques années déjà, que toute participation, désintéressée et faite avec discernement, à la solution des difficultés du Tiers-Monde contribue à éclairer nos propres problèmes. Pour finir, n'en serions-nous pas, nous aussi, un jour les bénéficiaires ?

A. Salina.

[1] La question qui viendra aussitôt à l'idée de nos lecteurs sera celle-ci : « Comment participer à une telle action ? ». Ils seront renseignés car Mlle Salina se propose d'y répondre par des propositions précises dans notre prochain numéro.

SANTÉ DES GENCIVES ET DES DENTS
TRAITEMENT
Asba
ROUGE LE MATIN
VERT LE SOIR

LIECHTENSTEIN NON AU SUFFRAGE FÉMININ

Par 1897 voix contre 1816, les citoyens de la principauté du Liechtenstein ont repoussé le droit de vote et d'égibilité des femmes. La participation au scrutin a été de 86 %. Cinq des onze communes ont accepté, dont Vaduz, la capitale, et Schaan, seconde localité du pays.

C'était la première votation sur ce sujet. Certains voient dans les 49 % de « oui » un résultat encourageant et les militants sont décidés à mettre tout en œuvre pour obtenir le plus rapidement possible une nouvelle votation.

le gaz
est indispensable

LISEZ
« FEMMES
SUISSES »

FRAISSE & Cie
TEINTURERIE
GENÈVE
Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine :
Rue de Sant-Jean 53 Tél. 32 89 58
SERVICE A DOMICILE

Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco
Rue Pierre-Fatio 17 GENÈVE
Tél. (022) 35 30 31 Membre de la FREC

pas de travail temporaire sans
manpower planning
GRATUIT
manpower planning
MANPOWER
demandez-le dans tous les centres MANPOWER
Départs 2 nov.
le guide du travail temporaire
GENEVE - 5/6, rue Winkelried - Tél. : 31.68.00